COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MACLOU DE FOLLEVILLE Séance du 29 juin 2016

Le 29 juin 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Benoit FOLLAIN, Maire de la commune

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mr VANDECANDELAERE Gervais (excusé, a donné pouvoir à Mr FOLLAIN Benoit).

Conseillers: en exercice: 15; présents: 14; votants: 15;

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 19h25.Mr le Maire remercie tous les conseillers de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Mr LACAILLE Ludovic est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire revient sur le compte rendu de la séance du 19 mai 2016. Il rappelle les délibérations prises lors de cette séance et demande s'il y a des remarques ou des observations.

Il fait un point sur les sujets abordés lors de cette séance :

- Le fauchage des talus a été effectué par l'entreprise Gressent.
- Refus de l'achat groupé d'électricité proposé par le SDE76. Mr me Maire informe l'assemblée que beaucoup de commune l'ont refusé.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers.

Mr le Maire informe le Conseil qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour :

• Devis du SDE pour les travaux d'effacement de réseaux route de la gare (3^{ème} partie) : du calvaire jusqu'à la nationale

<u>Délibération n°2016/04/001- Devis de voirie impasse du Bout de Bas mitoyenne avec Varneville Bretteville.</u>

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la Communauté de communes portant sur des travaux de réfection de voirie concernant l'impasse du Bout de Bas, voirie mitoyenne avec Varneville Bretteville.

La commune de Varneville Bretteville est favorable à ces travaux et participera à la hauteur de 50%.

Le montant du devis est de 6 992.50€ HT/8 391€ TTC. La participation communale est de 40% soit 2 797€ HT/3 356.40€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Maclou de Folleville DECIDE :

- D'ACCEPTER le devis de la Communauté de communes portant sur des travaux de réfection de voirie concernant l'impasse du Bout de Bas pour un montant total de 6 992.50€ HT/8 391€ TTC avec une participation communale à 40%.
- D'INSCRIRE la dépense en section investissement à l'article 2041512 de l'opération 60.

Délibération N°2016/04/002 – adhésion à un service de médecine du travail

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 31.05.2016, il a été décidé d'adhérer à un service de médecine du travail. ADESTI avait été retenu.

Mr le Maire explique qu'après l'envoi du formulaire d'adhésion, ADESTI a adressé à la commune un mail l'informant d'une réponse défavorable.

Mr le Maire précise au Conseil qu'il est nécessaire de voir pour un autre service.

Une demande a été adressée au service de médecine préventive du centre de Gestion de la seine Maritime. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Maclou de Folleville :

- ACCEPTE d'adhérer à un service de santé au travail
- ADHERE au service de médecine du centre de gestion
- INSCRIT la dépense en fonctionnement à l'article 6475

Délibération n°2016/04/003- Agenda d'accessibilité programmée

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le diagnostic réalisé par l'association Egée. Ce document concerne les bâtiments communaux recevant du public : la mairie, l'église et le cimetière, l'école et la salle polyvalente. Il répertorie pour chacun des bâtiments les points négatifs concernant l'accessibilité et apportent des éventuelles solutions sans chiffrage estimatif des travaux engendrés.

Une dérogation sera demandée pour l'église (porche classé et travaux coûteux vu la fréquence de l'utilisation du bâtiment) et l'accès à l'école (vu de la configuration du terrain).

A l'aide de ce diagnostic, il convient d'établir un calendrier des travaux à répartir sur 2017 et 2018.

Vu les finances, il faut voir pour réaliser les travaux les moins coûteux.

L'agenda est à établir pour septembre 2016 et à déposer en sous-préfecture.

MR LE Maire annonce au conseil que des subventions vont être accordées pour la réalisation des travaux accessibilité handicapés à la hauteur de 30% au 3ème trimestre 2016

Mr le Maire propose de diffuser ce document par mail aux conseillers qui ont une adresse mail afin qu'ils en prennent connaissance de façon plus approfondie. Pour les conseillers qui n'ont pas d'adresse mail, il est possible de le consulter en maire et d'en avoir une photocopie.

Le conseil municipal prend acte de ce diagnostic accessibilité réalisée par l'association Egée.

<u>Délibération n°2016/04/004- Devis du SDE 76- Effacement</u> des réseaux rue de la gare (3^{ème} partie)

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que ce projet concernant les travaux d'effacement de réseaux du calvaire à la nationale.

Ils seraient réalisés en cohérence avec les travaux dans le bourg de St Victor l'Abbaye. Ils constitueraient une continuité pour l'accès à la gare.

Mr le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire Projet-Eff+EP-2016-076602-6649 et désigné « rue de la gare (3ème partie) (version1.2) » dont le montant prévisionnel s'élève à 74 150.38€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 29 315.33€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

• D'ADOPTER le projet ci-dessus désigné

- D'INSCRIRE la dépense en investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 29 315.33€ TTC
- DE DEMANDER au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'AUTORISER Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Questions diverses

• Travaux enfouissement de réseaux

Mr le Maire annonce au conseil que pour les tranches des travaux déjà effectuées un calcul a été refait en tant compte des nouveaux taux de subvention. Le nouveau montant est donc de 80 543€ au lieu de 100 000€.

Concernant la nouvelle tranche route de la gare, les travaux commenceront le 04 juillet. Les travaux concernant le lotissement commenceront en septembre.

Les travaux de réfection des trottoirs du lotissement auront lieu en 2 temps : ils seront en grave d'écosse tout l'hiver et l'enrobé sera réalisé au printemps.

Pour information, le chiffrage concernant un effacement de réseaux dans le lotissement des sources jusqu'à MR MOUCHARD a été réalisé. Le devis est de 18 500⁶TTC.

• Intervention Mr BOUREL

Mr BOUREL demande combien de contenairs poubelles sont prévus à Epinay ?

Mr le Maire répond qu'il y aura trois contenairs : un pour le verre, un pour le plastique et un pour le papier. A ce sujet, plusieurs conseillers émettent une réserve quant au stationnement de véhicule pour déposer les déchets.

Mr le Maire répond qu'un marquage au sol « type zébra » sera réaliser afin de matérialiser le stationnement.

• La communauté de communes

Mr le Maire présente au conseil un résumé de la réunion du 28.06.2016.

Concernant la zone d'activités de Varneville Bretteville, l'usine de la PEG va s'agrandir. Le siège social sera à Varneville et va employer 220 personnes. L'usine DEPESTELE va construire une nouvelle unité de traitement du lin

La communeVarneville Bretteville a sorti sa zone d'activité de sa carte communale. La ZA est passée en RNU.

• La réfection des trottoirs du lotissement du Val de Scie

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, les trottoirs passeront l'hiver en grave d'écosse. L'enrobé sera réalisé au printemps

• La fusion des communautés de communes

Préparant la nouvelle organisation de la future grande communauté de communes, des ateliers de travail ont été mis en place. Les commissions se sont réunis et ont travaillé.

Le compte rendu de chaque atelier a été présenté.

Les compétences de chacune des communautés de communes ont été reprises. Au début c'est l'empilement des compétences qui prévaut. Il y a deux ans pour mettre en place les compétences retenues.

L'eau et l'assainissement seront d'abord une compétence optionnelle puis seront obligatoire en 2020 avec la disparition des syndicats.

La future grande communauté de communes va prendre la compétence SDIS au lieu du département, un budget de 1.2millions d'euros est prévu.

Concernant les contributions communales au SDIS, elles sont fixes (par exemple 6500€ pour St Maclou).si au 1^{er} janvier 2017, il y a un débord, c'est la communauté de communes qui le prendra en charge.

Concernant les taxes, pour récupérer différence de taux entre les trois communautés de communes, il y aura un lissage sur 12ans.

Le nouveau nom pressenti pour cette future grande communauté de communes est Terroir de Caux

• Le syndicat d'eau Auffay/Tôtes

Le syndicat a récupéré 117000[€] de FCTVA.

Ce sont 2.8 millions qui ont été récupérés depuis la nouvelle présidence.

Le prix de l'eau va baisser de 0.50€/m 3

La commune de Tôtes a de nouveaux projets immobiliers : 184 logements dont un immeuble de 11 logements proche de la Poste et 11 autres logements derrière la CAHN

Mme DEPINAY demande si la station d'épuration de Vassonville pourra supporter ces nouveaux logements

Mr le Maire a posé la question et on lui a répondu que la station pouvait encore accueillir de nouveaux logements

• Fusion de communes

Mr le Maire rapporte au Conseil la réunion qui s'est tenu à Fresnay le 28.06.2016 au sujet de la fusion des communes.

Un accord reste encore à trouver

Des pistes ont été évoquées pour la future organisation de la commune nouvelle : un maire principal, des maires délégués. Les conseils municipaux restent tels quels jusqu'en 2020.

Le mairie délégué resterait officier dans sa commune ; les services resteraient aussi.

Après 2020, il y aurait une liste unique

Il y aurait aussi la possibilité d'avoir un mini conseil par commune.

Le projet actuel sera ente les communes de St Denis/Vassonville/St Maclou/Varneville Bretteville et Fresnay, peut-être St Victor

Mr RATIEVILLE demande quel serait le nom de cette commune nouvelle.

Mr le Maire répond que chacune des communes gardera son nom.

Concernant les écoles, dans un premier temps, chacun garde ses écoles

Dans le futur, la préfecture ne souhaite garder les écoles que dans les communes qui ont au moins 5 classes.

Concernant les taxes, chaque commune déléguée choisira les taux. Chaque commune aura 12 ans pour se remettre à niveau.

Une prochaine réunion entre les maires est prévue par St Maclou. Une autre aura lieu avec tous les conseillers des communes concernées.

Mr le Maire adresse toutes ses félicitations au Comité des Fêtes pour la fête de la musique.

Un feu d'artifice a été tiré pendant cette fête de la musique afin de remercier le comité des fêtes pour tout le travail mis en œuvre pour animer la commune.

Mr le Maire précise aux Conseillers que ce feu d'artifice a coûté 469€.

Mr SANAUR remercie à son tour Mr le Maire.

Mr le Maire demande si il y des questions.

Pas de nouvelles questions, Mr le Maire annonce que début décembre 2016, les pompiers fêteront la Ste Barbe sur le territoire la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21h45.